



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares adopte un budget déficitaire pour une troisième année consécutive

Rimouski, le 2 juillet 2013 – Lors de sa séance publique qui a eu lieu le 25 juin 2013, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares (CSDP) a adopté un budget présentant un déficit de 2,2 M\$. La CSDP doit faire face à des compressions budgétaires de 5,435 M\$ pour l'année 2013-2014, alors que les compressions, imposées par le gouvernement du Québec, étaient de 1,45 M\$ en 2011-2012 et de 1,8 M\$ en 2012-2013. « L'année 2012-2013 devrait se conclure par un déficit de 2,8 M\$. Ce déficit sera ramené, selon nos prévisions, à 2,2 M\$ en 2013-2014. Avec des frais de gestion inférieurs à 3 %, faire mieux devient presque impossible » mentionne M. Jean-François Parent, directeur général.

La CSDP planifie son budget 2013-2014 en fonction de revenus de 110,2 M\$ et de dépenses de 112,5 M\$. Le transport scolaire voit ses revenus augmenter de 48 000 \$ suite à la hausse de 25 \$ pour le transport du midi des enfants au primaire. La baisse de la clientèle (72 équivalent temps plein) en formation professionnelle et en formation générale des adultes provoque une baisse de revenus. À la base, cela est lié à la démographie de cette clientèle ainsi qu'à la dynamique actuelle du marché de l'emploi.

La loi 25, qui réduit de 50 % la péréquation que recevait la CSDP, force la Commission scolaire à récupérer 4,4 M\$ via la hausse de la taxe scolaire. Le taux de taxation passera à 29,09 cents du 100 \$ d'évaluation, une hausse de 7,7 cents du 100 \$ d'évaluation. Cette réduction de la péréquation combinée à la contribution au retour à l'équilibre financier de la province donne une compression totale de 5,435 M\$.

« La posture administrative de la CSDP est de préserver le service à l'élève. Pour y arriver, seul le dépôt d'un budget déficitaire et une hausse de la taxe scolaire peuvent préserver ce service à l'élève. Il faut maintenant que les compressions cessent » selon le directeur général, M. Jean-François Parent.

Le vendredi 28 juin, l'autorisation nécessaire pour officialiser le budget de la Commission scolaire a été obtenue du MELS. Cette autorisation rend possible

d'adoption d'un budget déficitaire. Elle est assortie d'une condition : atteindre l'équilibre budgétaire pour 2016-2017. Cela devra être planifié dans un plan d'action à être déposé au MELS pour le 31 octobre 2013.

Malgré ce train de compressions, la CSDP poursuit de façon exemplaire sa mission, comme le démontre les mentions qui lui ont été décernées en 2012-2013 (voir communiqué joint).

-30-

Source : Commission scolaire des Phares
418 723-5927

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.